



efcse.eu

EFCSE - Working Group : contribuer à l'émergence de solutions Européennes

Auteur : Corinne FRANCE – General Secretary EFCSE
9 mars 2018

EFCSE transforme ses objectifs en réalité opérationnelle via une organisation en groupes de travail qui permet d'adresser des sujets spécifiques tels que : la gouvernance de l'information, l'accompagnement des entreprises, PME, ETI, Startup, dans leur transformation digitale, la valorisation de la cybersécurité au quotidien, ou encore les modèles économiques à bâtir en Europe.

Réflexion sur le modèle Européen à construire pour gagner des années de vie en bonne santé

Sur ce point, l'intervention du Président de l'EFCSE, Laurent CAREDDA à la conférence « Insuring a healthy health : the winning model » du 9 mars dernier, organisée au Parlement Européen par l'European Institute for Health, a souligné une fois de plus l'importance d'œuvrer conjointement au niveau des Etats membres pour refonder le modèle Européen dans le secteur de la santé.

Comme le souligne Laurent CAREDDA, ces dernières années nous avons gagné environ 3 à 4 ans d'espérance de vie en Europe, avec quelques disparités selon les Etats¹, ce qui est un point très positif dans la mesure où cette « rallonge de vie » s'effectue en bonne santé, dans le cas contraire, cela signifie que nous avons 3 à 4 ans supplémentaires de curatif à financer.

Dans ce contexte, le financement de services pour un maintien en bonne santé des populations Européennes

revêt un intérêt majeur pour la construction d'un modèle efficace et efficient dans les 5 à 10 prochaines années.

Ce financement pose la problématique de la définition et de l'implication des acteurs pouvant jouer un rôle dans la réussite de cette construction, nous pensons que les assureurs et les entreprises y représentent un très fort potentiel de contribution.

En outre, nous considérons que la mise en œuvre de ce type de solutions nécessite des infrastructures d'échange de données en temps réel sur des référentiels personnalisés, ce que les organismes d'assurance santé et les assureurs n'ont pas en Europe.

Ils ont en effet des nomenclatures curatives et des systèmes informatiques conçus pour gérer les processus de facturation et de paiement, mais pas pour la mise en œuvre de la prestation de services de santé, comme le rappelle Laurent CAREDDA², dont l'expérience dans ce secteur d'activité est éprouvée depuis de nombreuses années.

Il précise également que les services de maintien en bonne santé ne sont pas de nature assurantielle mais sont plutôt des services « à consommer » ; d'ajouter qu'il y a ici une réflexion à mener afin de dissocier ce qui relève du service, de ce qui relève de l'assurance et de la gestion du risque, en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de distorsion fiscale sur le service.

Dans ce schéma, l'assurance dispose d'un atout du fait de la haute fréquence de ses relations avec l'assuré / le

¹ Référence Eurostat : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Mortality_and_life_expectancy_statistics/fr

² Laurent Caredda a fondé en 2000 la société almerys, opérateur de tiers payant leader sur le marché français, actuellement intégrée au groupe belys.



bénéficiaire sur la partie santé, cet élément peut favoriser la mise en œuvre de services à conditions qu'il y ait le modèle économique associé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ...

Concernant les entreprises et leur rôle dans ce paysage, jusqu'à présent elles n'avaient pas forcément d'intérêt à s'occuper de ces sujets, les problèmes de santé arrivant plus souvent après le début de la retraite.

A présent avec le glissement de l'âge de départ à la retraite, les personnes travaillent plus longtemps et plus âgées, en conséquence, nous sommes confrontés à une rupture de modèle économique dans la valeur ajoutée sur les actifs ; entre des actifs en situation d'employabilité et de productivité, et des actifs encore dans le cadre des effectifs de l'entreprise, plus exposés aux arrêts de travail ou à l'invalidité en lien avec le vieillissement.

Les entreprises se doivent de trouver des solutions, elles y ont un intérêt économique car l'impact direct sur leur productivité est évident. Opérationnellement il s'agit de mettre en œuvre un écosystème assez complexe de prestations de services de santé, où l'entreprise pourrait être un des « points de départ » de ces services.

La donnée est fondamentalement au cœur du sujet, la cybersécurité étant, de fait, intégrée au socle sur lequel doit se construire la santé globale en Europe, celle-là même qui pourra être en capacité opérationnelle de favoriser : le maintien en bonne santé des personnes, l'efficacité des soins pour améliorer le système curatif, de faire face au vieillissement des populations, d'accélérer la recherche et de respecter le choix de société de l'Europe à savoir, bien vivre pour tous.

Pour cela les infrastructures évoquées plus haut par Laurent CAREDDA restent un élément fondamental, elles se doivent d'être dimensionnées pour assurer et supporter les échanges entre les individus, les professionnels de santé, les prestataires de service, tout acteur agissant dans le domaine de la santé et du bien-être des personnes, afin d'œuvrer concrètement au maintien en bonne santé des populations européennes.

Cet univers de services existe déjà de façon parcellaire, via des initiatives variées, plus ou moins nationales, pas toujours synchronisées et pas nécessairement d'origine européenne.

De gros acteurs mondiaux, dont le métier initial ne se situait pas précisément dans le monde de la santé, ont cependant pris une certaine avance sur la collecte d'informations, matière première et essentielle à la mise en place de services pertinents de prévention et de prédiction.

Identité et Mandataire Numériques, pierres angulaires de la confiance

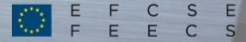
Tout ceci soulève inévitablement la problématique de la gouvernance de l'information, de sa protection et de la liberté qu'une personne, tant physique que morale, peut avoir pour gérer ses données à sa guise et en toute sécurité, particulièrement dans un environnement mondial où l'intelligence artificielle et le Big Data gagnent du terrain chaque jour dans tous les secteurs d'activité.

Il n'est donc pas seulement question de protection mais aussi de déterminer les droits de chaque partie prenante afin de développer des espaces économiques, tout en préservant les intérêts de chacun.

La gouvernance de l'information est un élément d'accélération économique majeur dont le point de départ est la protection des données personnelles et des données économiquement sensibles.

L'émergence d'espaces de protection en Europe (réglementations eIDAS, RGPD ...) se doivent donc d'être associés à des modèles de construction économique intégralement européens, pertinents et bien pensés.

Notons que les réglementations européennes, bien que visant à imaginer de tels espaces, ont plutôt tendance à favoriser l'accélération de grandes entreprises de niveau mondial et le renforcement de leur position de leader sur le marché du numérique ...



efcse.eu

Sur le principe d'un « accord » entre des parties dont les objectifs sont différents, un service pour le maintien en bonne santé se doit de garantir à chaque partie prenante le bon contexte de collecte d'informations, l'usage qui sera fait de ces informations, dans quelles conditions elles seront échangées, où et comment elles seront stockées, combien de temps, qui pourra y avoir accès et comment.

S'assurer de la bonne exécution de cet accord, de la valorisation de la sécurité juridique et de la sécurisation de toute transaction, se doit d'être géré par un acteur de confiance tenant une position neutre par rapport aux parties associées à cet accord, dans ce schéma, l'identification sans faille de chaque acteur est indispensable.

L'identité numérique est un des maillons de cet univers de confiance, essentiel pour accomplir de nombreux actes quotidiens dans toutes les dimensions de la vie numérique des personnes tant physiques que morales.

Même si la technologie blockchain représente une des réponses potentielle aux besoins de sécurité que nous

évoquons, elle n'est pas à ce jour reconnue juridiquement recevable et formellement infalsifiable, de plus, dans une relation de type contractuel, il faut s'assurer de la bonne exécution de l'accord, le périmètre de la blockchain ne peut pas être étendu sur tous ces éléments.

Laurent CAREDDA ajoute à ce paysage ce qu'il nomme le « mandataire numérique », acteur de confiance par excellence, le mandataire numérique peut être un des catalyseurs de la construction d'espaces économiques purement européens et de nouveaux modèles complètement différents de l'existant (ceux des GAFAM et autres BATX ...)

Pour avancer sur ces thèmes, EFCSE vous invite à vous joindre à ses Working Groups, qui sont d'ores et déjà force de proposition en Europe auprès des institutions et des acteurs des écosystèmes liés à ses actions.

Contact via <https://www.efcse.eu/fr-fr/contact>